



DESCHAMBAULT
— GRONDINES

Le fleuve en partage



CAMP DE JOUR 2026



Explorateurs en herbe



GUIDE DU PARENT

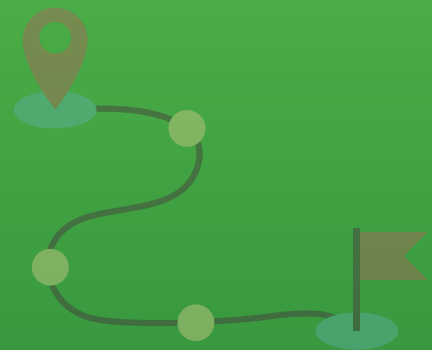
Le camp de jour de Deschambault-Grondines est offert dans les deux secteurs :

- Secteur Deschambault : du lundi 22 juin au vendredi 10 juillet.
- Secteur Grondines : du lundi 13 juillet au vendredi 7 août.

L'équipe du camp est composée d'une coordonnatrice, d'animateurs et animatrices, d'animateurs à l'intégration ainsi que d'assistants-animateurs. L'ensemble du personnel est supervisé par le responsable des loisirs de la municipalité, qui a préparé ce document afin de répondre à vos questions sur le fonctionnement du camp de jour.

Vous y trouverez toutes les informations essentielles, notamment sur :

- Protocole d'intervention et d'intégration
- Le déroulement d'une journée type,
- Les activités proposées (à venir)
- L'accueil des enfants sur le site,
- Le fonctionnement du service de garde,
- Le matériel à prévoir,



Secteur Deschambault

ÉDIFICE J.-A.-CÔTÉ, 124 RUE JANELLE,
DESCHAMBAULT, QUÉBEC, G0A 1S0
22 JUIN AU 10 JUILLET

Secteur Grondines

CENTRE DES ROCHES, CHEMIN SIR-LOMER-
GOUIN, GRONDINES, QUÉBEC, G0A 1W0
13 JUILLET AU 7 AOÛT



Semaine 1 – Deschambault



Exploration de l'inconnu



22 au 26 juin



22	Ouvert Rentrée au Camp
23	Ouvert
24	Ouvert Saint-Jean-Baptiste
25	Ouvert Sortie Piscine
26	Ouvert

Semaine 2 – Deschambault

Mission Jungle

29 juin au 3
juillet



29

Ouvert

30

Ouvert

01

Ouvert

Fête du Canada

02

Ouvert - Sortie Piscine

Sortie piscine

03

Ouvert



Semaine 3 – Deschambault



Aventure au tour du monde



6 au 10 juillet



06

Ouvert

07

Ouvert

08

Ouvert

Rentré du Camp

09

Ouvert - Sortie

Sortie piscine

10

Ouvert



LOISIRS@DESCHAMBAULT-GRONDINES.COM

418-286-4511



DESCHAMBAULT
— GRONDINES

Le fleuve en partage



Semaine 4 – Grondines



Pirates et leurs trésors perdus



**13 au 17
juillet**



13

Ouvert

14

Ouvert - Sortie Défis Inter-Camp

Inter-Camp Donnacona

15

Ouvert

16

Ouvert

Sortie Piscine

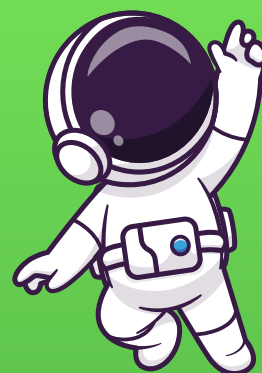
17

Ouvert



Semaine 5- Grondines

Expédition spatiale



20 au 24
juillet



20

Ouvert

21

Ouvert

22

Ouvert - Activité

23

Ouvert - Sortie Piscine

Sortie piscine

24

Ouvert



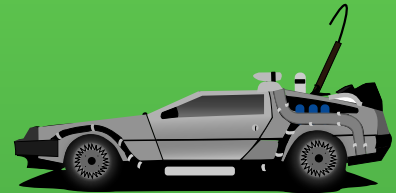
Semaine 6- Grondines



Explorateurs du futur



27 au 31
juillet



27

Ouvert

28

Ouvert

29

Ouvert

30

Ouvert - Sortie Piscine

Sortie piscine

31

Ouvert



Semaine 7- Grondines



Explorateurs de l'imaginaire



3 au 7 août



03

Ouvert

04

Ouvert

05

Ouvert

06

Ouvert

Sortie piscine

07

Ouvert



Tarification camp de jour Été 2026

9 h à 16 h

Forfait à la semaine avec service de garde

1er enfant: 72 \$

2e enfant: 57 \$

3e enfant et plus : 51 \$

Forfait à la semaine sans service de garde

1er enfant: 49 \$

2e enfant: 34 \$

3e enfant et plus : 28 \$

Informations supplémentaires

*Les coûts d'inscriptions incluent les frais sorties, mais excluent les repas

*Votre enfant doit avoir complété sa maternelle 4 ans pour avoir accès au camp de jour! Toute inscription non-conforme sera retiré.

*Les heures de service de garde sont de 7 h 30 à 9 h et 16 h à 17 h 30

*Un service de navette sera offert gratuitement si un minimum de 10 enfants est inscrit à ce service

*Début des inscriptions : 13 avril à 8 h , inscription sur le site de la municipalité:

<https://mon.accesscite.net/34058/fr-ca/>



SERVICE DE NAVETTE

TOUS LES MATINS

22 JUIN AU 10 JUILLET

Départ 8 h 45 : Grondines vers Deschambault
Départ 15 h 50 : Deschambault vers Grondines

13 JUILLET AU 7 AOÛT

Départ 8 h 45 : Deschambault vers Grondines
Départ 15 h 50 : Grondines vers Deschambault

MESSAGE IMPORTANT

L'autobus partira exactement à l'heure prévue afin de garantir le bon déroulement des activités du camp de jour. Nous vous remercions de votre ponctualité et de votre collaboration.

Processus inscriptions



1. Création de compte

Avant de pouvoir inscrire votre enfant au camp de jour, vous devez créer un compte sur Accès Cité.

- Si vous possédez déjà un compte, vous pouvez passer cette étape.
- Lors de la création, vous devrez également configurer votre profil familial.
- Cette étape est obligatoire pour procéder à l'inscription.

Important : L'approbation de votre compte se fait pendant les heures ouvrables du bureau municipal et peut nécessiter un certain délai. Nous vous recommandons donc de créer votre compte à l'avance afin d'éviter tout retard lors de l'ouverture des inscriptions.

2. Inscription au camp de jour

Une fois les inscriptions ouvertes, la plateforme Accès Cité devient le seul moyen d'inscrire votre enfant. Voici le lien : [Accès Cité](#).

3. Confirmation d'inscription

Une fois l'inscription complétée, vous recevrez un reçu par courriel. Vous pourrez également consulter l'historique de vos factures en tout temps via votre profil utilisateur.

4. Questionnaires obligatoires

Plus près de l'été, vous devrez remplir certains formulaires en ligne via notre nouvelle plateforme Planitou (voir détails dans les prochaines pages). Ces questionnaires incluent :

- La fiche santé,
- L'autorisation photo,
- Le questionnaire piscine, etc.

Besoin d'aide ?

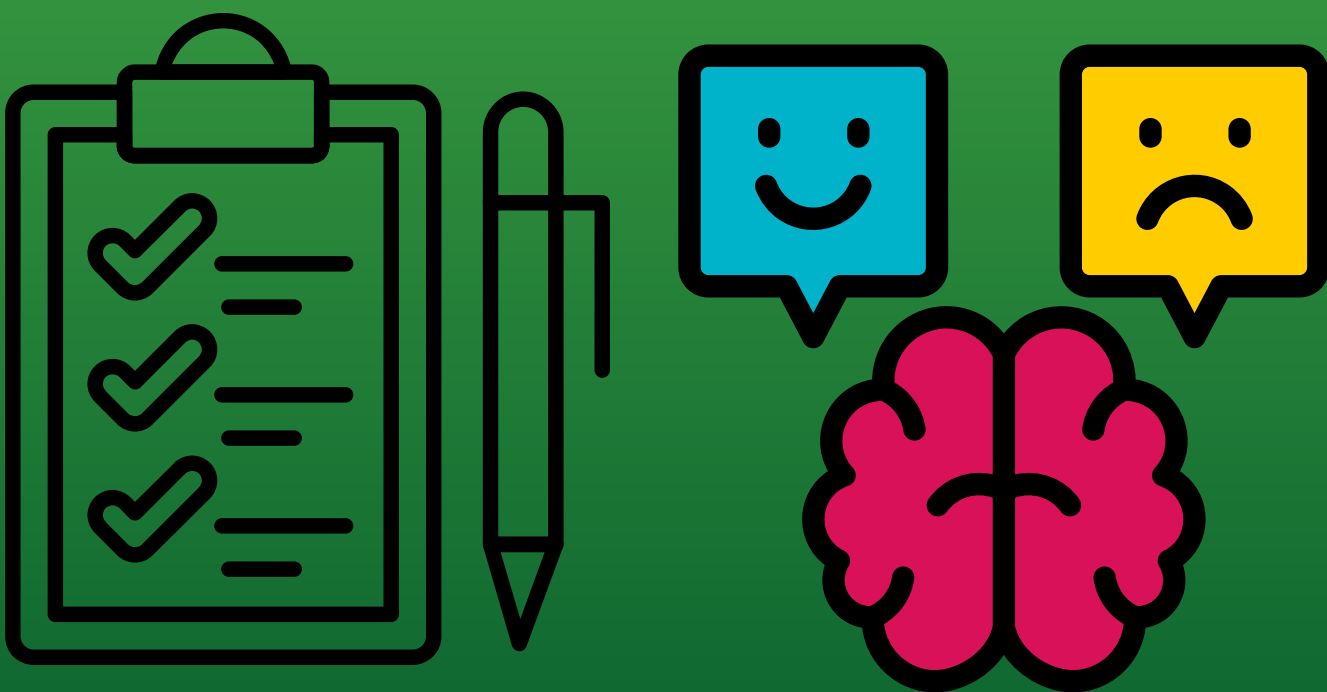
Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Il nous fera plaisir de vous accompagner dans votre inscription ! 418-286-4511 poste 2

Règle de conduite

Pour la durée du camp de jour, vos jeunes doivent respecter les règles et consignes préétablies et se doivent de participer aux activités. L'enfant devra respecter les règlements et adopter un comportement adéquat.

- La violence physique ou verbale et le langage vulgaire ne seront aucunement tolérés.
- Le respect envers les enfants et les moniteurs ou toute autre personne en autorité est exigé de même que le respect du matériel et des règles établies.
- Lors des sorties, le dossard fourni par la municipalité est obligatoire et reste visible en tout temps.

En cas de non-respect des règles de conduite, nous nous réservons le droit de refuser l'accès au camp de votre enfant pour une journée ou plus, et ce, même s'il s'agit d'une journée de sortie. Informez-vous sur les procédures internes à ce sujet.



Protocole Intervention



Comportements mineurs

Violence mineure, insultes, langage vulgaire, opposition, non-écoute des consignes, fuite du groupe, etc.

1

1. **Trois avertissements du moniteur**
2. Pause, réflexion suite au geste commis avec le moniteur et geste de réparation

2

1. **Trois avertissements du moniteur**
2. Pause, réflexion suite au geste commis avec le moniteur et geste de réparation
3. Conseil du coordonateur et suivi aux parent

3

1. **Trois avertissements du moniteur**
2. Pause, réflexion suite au geste commis avec le moniteur et geste de réparation
3. Révision des méthodes d'interventions
4. Suivi étroit avec les parents

4

1. **Trois avertissements du moniteur**
2. Pause, réflexion suite au geste commis avec le moniteur et geste de réparation
3. Si cela fait 5 jours ou plus que les comportements perdurent, la procédure d'avis de retrait sera appliquée (voir page 5). Chaque avis est séparé de 2 jours pour des comportements mineurs



Protocole Intervention

Comportements majeurs

Violence grave, autoagressivité, intimidation, fugue, comportements de mise en danger de soi et des autres, comportements sexuels problématiques, fugue, etc.

1

1. Pause, réflexion suite au geste commis avec le moniteur et geste de réparation
2. Conseil du coordonateur et suivi aux parent

2

1. Pause, réflexion suite au geste commis avec le moniteur et geste de réparation
2. Révision des moyens d'interventions et suivi étroit aux parent

3

1. Pause, réflexion suite au geste commis avec le moniteur et geste de réparation
2. La procédure d'avis de retrait sera appliquée (voir page 5)



Les Avis

Le protocole d'intégration permet aux parents et aux intervenants externes de comprendre les limites quant aux moyens pouvant être mis en place dans le camp de jour pour assurer une expérience optimale pour tous les enfants. Ce protocole sert uniquement à structurer les adultes dans leur compréhension du processus d'intervention utilisé.

Procédure d'avis de retrait :

Avis 1 : une rencontre aura lieu entre le parent, le responsable et le moniteur, ainsi que l'enfant si cela est jugé pertinent. Un avis de retrait d'une journée est remis et signé par les parents.

Avis 2 : une rencontre aura lieu entre le parent, le responsable, ainsi que l'enfant si cela est jugé pertinent pour l'annonce. L'avis de retrait est remis et signé par le parent. Il est possible que l'équipe d'intégration recommande une diminution des heures de fréquentation du camp de jour ou une pause de plusieurs jours de camp de jour.

Avis 3 : une rencontre aura lieu entre le parent et le responsable, ainsi que l'enfant si cela est jugé pertinent pour l'annonce. Le retrait officiel du camp de jour est émis au parent. L'expulsion est mise à l'effet dès la prise de décision du retrait complet. Aucun remboursement est fait suite à l'expulsion et une note au dossier est fait pour les années futurs.

*Dans toutes les situations, selon la gravité du geste commis, tel que des comportements de violence physique ou psychologique, le coordonnateur déterminera l'étape du protocole d'intervention à appliquer sans égards à la chronologie indiquée ci-haut.

Communications - Planitou



Afin de faciliter la communication entre l'équipe du camp de jour et les parents, le camp utilise la plateforme Planitou.

Cette application permet de centraliser les informations importantes et d'assurer une communication rapide tout au long de l'été.

Fonctions principales

Par l'entremise de Planitou, les parents pourront notamment :

- Recevoir les communications et rappels importants du camp
- Consulter certaines informations concernant leur enfant
- Signaler l'absence de leur enfant
- Recevoir des photos prises lors des activités du camp
- Communiquer avec l'équipe du camp de jour au besoin

Création du compte

Avant le début du camp, les parents recevront un courriel d'invitation afin de créer leur compte sur la plateforme Planitou.

Une fois le compte créé, il sera possible d'accéder à la plateforme via un navigateur web ou en téléchargeant l'application mobile sur App Store ou Google Play.

Information importante

Planitou sera le seul outil de communication du camp de jour durant l'été. Les parents sont donc invités à consulter régulièrement la plateforme et à activer les notifications afin de ne manquer aucune information importante. Il reste possible d'appeler en cas d'urgence.

Contrôle des présences



Arrivée

Nous assumons la responsabilité de l'enfant à partir du moment où sa présence a été donnée à son animateur. S'il n'est pas présent à 9 h., il est alors considéré comme absent. Les présences sont aussi prises à différents moments de la journée. Nous entrons toutes les présences dans l'application Planitou.

Départ

Le départ se fait à 16 h, à l'exception des enfants inscrits au service de garde qui ont jusqu'à 17 h 30 pour quitter.

Une autorisation écrite, signée et datée doit être remise au coordonnateur (par courriel, par télécopieur ou en personne) dans ces cas :

- Pour modifier la liste des personnes autorisées à partir avec l'enfant.
- Pour laisser partir l'enfant seul.
- Pour permettre à l'enfant de partir durant la journée pour une raison particulière.
- Pour tout autre changement concernant le départ de l'enfant (pour une ou plusieurs journées ou pour l'ensemble de l'été).

Service de garde



Pour bénéficier du service de garde, les parents doivent inscrire leur enfant lors de l'inscription initiale en ligne. Ce service offre un encadrement sécuritaire lors de l'arrivée et du départ des enfants. Veuillez noter que les enfants non inscrits ne sont pas sous la responsabilité du camp en dehors des heures d'ouverture.

Arrivée (7 h 30 à 9 h)

À son arrivée, l'enfant doit être accompagné par un adulte qui signalera sa présence à l'animateur responsable à la table des présences du service de garde.

Départ (16 h à 17 h 30)

- À 16 h, les enfants inscrits au service de garde sont dirigés vers l'espace prévu à cet effet, sous la supervision des animateurs.
- Le parent ou la personne désignée doit se présenter à la table des présences, s'identifier et signer la sortie avant de repartir avec l'enfant.

Cette procédure, bien que demandant un peu plus de temps, est essentielle pour assurer la sécurité des enfants en veillant à ce qu'ils quittent avec une personne autorisée. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Deux services de garde seront offerts, sous réserve d'un nombre suffisant d'enfants utilisant la navette :

- Service de garde à Deschambault
- Service de garde à Grondines



Journée type au camp de jour

Horaire général :

- Lundi au vendredi : 9 h à 16 h
- Service de garde : 7 h 30 à 9 h et 16 h à 17 h 30

Déroulement d'une journée :

- 7 h 30 à 9 h → Accueil et service de garde (pour les enfants inscrits)
- 8 h 45 → Ouverture du camp pour les enfants non inscrits au service de garde
- 9 h à 9 h 15 → Rassemblement et prise des présences
- 9 h 15 à 10 h 15 → Activités
- 10 h 15 à 10 h 30 → Pause (collation et application de crème solaire)
- 10 h 30 à 11 h 15 → Activités
- 11 h 15 à 12 h → Activités
- 12 h à 12 h 30 → Dîner
- 12 h 30 à 14 h → Prise des présences et activités
- 14 h à 14 h 15 → Pause (collation)
- 14 h 30 à 15 h 15 → Activités
- 15 h 15 à 16 h → Activités et récupération des sacs
- 16 h à 17 h 30 → Départ ou service de garde (pour les enfants inscrits)

À noter :

Cet horaire peut être ajusté en fonction des journées de sorties et des conditions météorologiques. Toutefois, le service de garde demeure inchangé.

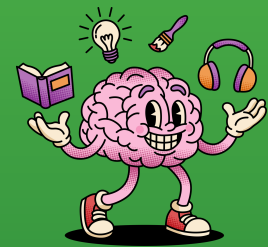
Sorties



- Tous les enfants inscrits à la semaine de la sortie participeront automatiquement à celle-ci.
- En cas de pluie, nous dépendons des politiques de nos partenaires quant à la tenue des visites. Si une sortie est annulée, une journée régulière de camp de jour sera offerte en remplacement.
- Si vous ne souhaitez pas que votre enfant participe à la sortie, il devra rester à la maison. Aucun animateur ne sera présent sur le site, et il ne sera pas possible d'intégrer un autre groupe.

Merci de votre compréhension !

Objets personnels



- Il est interdit d'apporter des objets personnels au camp de jour.
- Le personnel se réserve le droit de confisquer tout objet pouvant perturber le bon déroulement des activités ou compromettre la sécurité des enfants. Ces objets seront remis aux parents à la fin de la journée.
- Le camp de jour n'est pas responsable des pertes, vols ou bris d'objets personnels, y compris, mais sans s'y limiter : vélos, patins à roulettes, planches à roulettes, jouets, cartes à jouer, objets électroniques, etc.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration !



Sécurité



Tous les employés du camp de jour ont suivi une formation en premiers soins ainsi qu'une formation spécifique adaptée à leur rôle.

Les animateurs effectuent régulièrement les présences et disposent en tout temps des renseignements médicaux des enfants de leur groupe. Il est de votre responsabilité de fournir des informations exactes et complètes en remplissant les questionnaires requis sur Planitou et sur Accès Cité au moment opportun.

Mise à jour des renseignements

Pour tout changement concernant l'information sur votre enfant (ex. : obligation de porter une VFI – vêtement à flottabilité intégrée, modification de son état de santé, etc.), une autorisation écrite ou une description de la situation doit être transmise au coordonnateur :

- Par courriel
- Via l'application Planitou
- En personne

Les parents doivent s'assurer que la fiche de renseignements sur Planitou est remplie avant le début du camp afin que l'équipe puisse répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant.

Merci de votre collaboration pour assurer la sécurité et le bien-être de tous !

Allergies et médicaments



L'enfant ayant besoin d'un ÉPIPEN doit l'avoir en sa possession en tout temps. Si vous préférez que l'ÉPIPEN soit gardé par un animateur, il sera remis à celui-ci, qui le conservera en toute sécurité durant la journée. Pour toute médication que vous souhaitez que l'on administre à votre enfant, celle-ci doit être accompagnée d'un avis médical écrit. Sans cette autorisation, nous ne serons pas en mesure d'administrer le médicament.

Quand dois-je garder un enfant malade à la maison?

Dans le but d'assurer un service sécuritaire, les responsables ont mis en place une procédure afin d'identifier les enfants à risque.

Tout enfant dont l'état de santé est fragile, qui ne peut pas suivre son groupe et qui nécessite des soins devra s'absenter du camp de jour jusqu'à son rétablissement. Cela permet de garantir le bon déroulement des activités et de préserver la santé des autres enfants.

Signes et symptômes nécessitant de garder l'enfant à la maison :

- Poux ou lentes
- Vomissements
- Diarrhée
- Écoulement nasal vert, abondant et persistant
- Fièvre de 38,5°C (101,4°F) ou plus
- Plaie infectée aux mains ou à la bouche non traitée
- Maladies contagieuses et parasitaires : Il est de votre responsabilité de vous informer auprès des services de santé (CLSC, clinique, hôpital, etc.) sur les signes et symptômes de ces maladies et de prendre les mesures nécessaires.

Nous comptons sur votre coopération pour assurer la santé et le bien-être de tous les enfants au camp.

Dîner et collations



Pour garantir un repas équilibré et adapté, prévoyez un repas froid et complet pour le dîner, ainsi que deux collations et une gourde d'eau. Veuillez noter qu'aucun réfrigérateur ni four à micro-ondes ne sont disponibles pour les enfants. De plus, certains repas seront pris à l'extérieur, donc des repas froids sont la meilleure option.

Idées de repas froids :

- Sandwich au jambon et fromage, jus de légumes, raisins
- Croissant aux œufs, jus de fruits, fromage, biscottes, salade de fruits
- Pita au thon avec salade, jus de fruits, compote de pommes

Idées de collations :

- Barre de céréales et pomme
- Raisins secs et banane
- Fruits séchés et fruits frais

N'oubliez pas d'ajouter une bouteille d'eau pour une bonne hydratation.

Conseils pour la conservation des aliments :

- Pour assurer la fraîcheur des repas, placez un bloc réfrigérant dans la boîte à lunch si nécessaire.
- Inscrivez lisiblement le nom de l'enfant sur la boîte à lunch ou sur un revêtement intérieur pour éviter toute confusion.

Articles interdits :

- Contenants en verre (bouteilles, verres, etc.)
- Dîner à réchauffer
- Noix, arachides et beurre d'arachides
- Échange de nourriture

Nous comptons sur votre collaboration pour respecter ces consignes et garantir la sécurité et le bien-être de tous les enfants.

Vêtements



L'enfant doit porter une tenue sportive adaptée aux activités :

- Short mi-cuisse ou plus long
- Chandail à manches courtes ou longues
- Espadrilles ou sandales fermées (avec protection aux orteils et au talon et bien attachées à la cheville)

Vêtements adaptés à la météo :

- Pluie : imperméable, chapeau de pluie, bottes
- Froid : veste, pantalon, bas, etc.
- Soleil : il est fortement conseillé de porter une casquette ou un chapeau pour se protéger des risques liés au soleil.

Il est primordial d'inscrire le nom de l'enfant sur ses vêtements et ses accessoires. En raison de la nature des activités, il est possible que les vêtements de l'enfant se salissent ou s'abîment. Il est donc conseillé de prévoir des vêtements adaptés à cette situation.

Objets perdus :

Tous les objets perdus peuvent être récupérés sur le site pendant l'été ou jusqu'à deux semaines après la fin du camp dans chacun des centres. Passé ce délai, ils seront donnés à des œuvres de charité.

Articles interdits :

- Gougounes
- Jupes et robes
- Talons hauts
- Souliers à roulettes
- Vêtements décolletés ou laissant voir le ventre
- Vêtements avec message négatif



Crème solaire



Veillez appliquer la crème solaire sur la peau de l'enfant avant qu'il ne se présente au camp de jour. Ainsi, le temps alloué aux activités de la journée sera maximisé et son effet protecteur sera plus efficace.

Prévoir un tube par enfant qui fréquente le camp de jour, même si vos enfants fréquentent le même camp. En effet, ils peuvent ne pas se trouver à proximité au moment de l'application de la crème. Bien identifier le contenant au nom de l'enfant. L'animateur n'est pas autorisé à appliquer la crème solaire.

Baignade

7 périodes de baignade sont prévues à l'horaire durant l'été. Il est donc important que vous et votre enfant connaissiez certains règlements en vigueur à la piscine :

Seules les VFI sont acceptées comme aide à la nage.

La veste est fournie par le camp de jour à l'enfant dont les parents ont mentionné qu'il ne sait pas nager ou qui en nécessite une.

Si un enfant qui doit porter la VFI la retire alors qu'il se trouve encore dans l'enceinte de la piscine, le parent en sera informé le soir. Il est alors de la responsabilité du parent de sensibiliser son enfant à la sécurité nautique.

Le port du jeans ou du bermuda comme maillot de bain est interdit.

Le port d'un chandail lors de la baignade est interdit, à l'exception du chandail aquatique. Il est important de donner à l'enfant des vêtements de rechange et une serviette pour qu'il puisse s'essuyer après la baignade. Il est suggéré de fournir un sac étanche pour y ranger les vêtements humides. Il est important de s'assurer que la crème solaire de l'enfant est résistante à l'eau afin d'éviter les coups de soleil même si de la crème solaire est appliquée après la baignade.